Conseil du 8e arrondissement

Séance du lundi 22 mai 2023

Voeu pour clarifier et sécuriser le tracé de la piste cyclable des Batignolles

Considérant que le tracé de la piste cyclable du boulevard des Batignolles - mitoyenne des 8e et 17e arrondissements - est dangereux pour tous les usagers de l'espace public, à commencer par les cyclistes et les piétons, sur tout son tracé, depuis la jonction des boulevards de Courcelles et des Batignolles à l'Ouest, jusqu'à la place de Clichy à l'Est,

Considérant que ce tracé est d'abord compliqué et source de confusion :

- le parcours s'apparente à un véritable "gymkhana", avec des allers-retours entre le terre-plein central et la circulation générale latérale, ainsi que plusieurs virages à quasi angle droit ;
- la signalisation horizontale et verticale est peu lisible, parfois même effacée,

Considérant que ce tracé est ensuite "conflictogène" :

- la piste cyclable est toujours à proximité immédiate des espaces dédiés au cheminement des piétons, y compris les passages pour piétons ;
- les cheminements cyclistes et piétons se croisent en plusieurs endroits, des situations génératrices de conflits potentiels entre les différents usagers de l'espace public,
- et lorsque les piétons veulent quitter le terre-plein central, ils doivent franchir la piste cyclable sans que cette possibilité de franchissement soit matérialisée par une ligne discontinue, comme si les cyclistes avaient la priorité réglementaire sur les piétons, pourtant usagers les plus vulnérables,

Sur proposition et présentation de Mme Catherine LÉCUYER, Conseillère du 8e arrondissement, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, prenne dans les meilleurs délais des mesures de correction et de réaménagement afin de clarifier et de sécuriser, pour les piétons et pour les cyclistes, le tracé de la piste cyclable du boulevard des Batignolles.